

COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
RUMERSHEIM-LE-HAUT**

du 6 mars 2018

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

PRESENTS : Mme GANTNER Christine, Mme MEYER Sylvie, Mme WALTER Laetitia, Mme COUTO LIMA Pastora, M. BODINET Martial, Mme MEDUA Julie, M. BITZBERGER David, M. FIMBEL Patrice, M. MEYER Luc, M. THUET Mathias

ABSENTS EXCUSES : Mme GERSTER Christelle, Mme DE SOUSA Sandra

PROCURATIONS : Mme GERSTER Christelle à Mme MEYER Sylvie, Mme DE SOUSA Sandra à M. SCHELCHER Thierry

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017
2. Convention de participation en prévoyance – mise en concurrence
3. Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération
4. Subvention
5. Décisions du maire dans le cadre des délégations
6. Communauté de Communes
 - a. Convention facturation assainissement
7. Divers
8. Informations

1. Approbation du procès verbal de la séance du 7 novembre 2017

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance du 7 novembre 2017.

2. Convention de participation en prévoyance – mise en concurrence

Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en Prévoyance – mise en concurrence par le Centre de Gestion

Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le décret n° 2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinées à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

Le Maire propose à l'Assemblée :

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance ;

Vu la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 janvier 2018 ;

Vu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;

-Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

-Détermine le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance :

La valeur estimée de la participation financière est de 480 € (quatre cent quatre vingt euros) par an et par agent, étant entendu que ce montant forfaitaire de participation ne peut excéder le montant total dû par l'agent.

3. Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération entre la Commune et le Département du Haut-Rhin. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4. Subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision prise en 2017 de verser une subvention de 180 € à l'Association de Promotion Hôtelière Gastronomique et Touristique du Canton d'Ensisheim pour la Tournée des Pères Noël à motos de décembre 2017. La demande de versement ayant été réceptionnée en janvier 2018, et pour permettre le paiement, le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à payer la subvention de 180 €, étant entendu qu'elle sera prévue dans la répartition des subventions au budget 2018, au compte 6574.

5. Décisions du Maire dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis section 1 n° 6, section 44 n° 173/70, section 3 n° 135/57, section 2 n° 130/48.
- Concessions de terrain et colombarium dans le cimetière communal accordées depuis le 4 avril 2017 : n° 106 (arrêté n° 26-2017 du 4.4.2017), n° 107 et 108 (arrêté n° 38-2017 à 39-2017 du 9.5.2017), n° 109 (arrêté n° 49 du 19.6.2017), n° 110 (arrêts n° 50-2017 du 19.6.2017), n° 111 (arrêté n° 56 du 26.6.2017), n° 112 (arrêté n° 71-2017 du 10.10.2017), n° 113 (arrêté n° 75-2017 du 15.11.2017), n° 114 (arrêté n° 80-2017 du 11.12.2017), n° 115 (arrêté n° 1-2018 du 4.1.2018).

Monsieur le Maire en profite pour remercier M. MOUTOUSSAMY Daniel pour son implication dans la gestion du cimetière.

6. Communauté de Communes

a. Convention facturation assainissement

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention de service relative à la prise en charge de la facturation de l'assainissement par notre Commune pour le compte de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, à compter du 1^{er} janvier 2018. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

b. Transfert résultat eau assainissement

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la CCPRB au 1^{er} janvier 2018, il convient de transférer le résultat assainissement arrêté au 31.12.2017 à la CCPRB. Notre budget étant un budget eau et assainissement, il s'agit de trouver une clé de répartition du résultat entre la Commune et la CCPRB. La CCPRB propose un transfert de 50% du résultat. Monsieur le Maire informe qu'une analyse budgétaire a été faite pour cibler la structure des recettes et des coûts du service eau assainissement. Le prix de l'eau n'est pas suffisamment élevé, une augmentation sera incontournable pour pouvoir poursuivre le programme d'investissement (notamment compteurs de télérelève, branchements d'eau,...). Un courrier a été adressé à la CCPRB pour demander un transfert de 20% du résultat.

c. Divers

- PLUI : le projet avance. Une demi-journée de travail sera organisée en mars et avril 2018 dans chaque commune. Adhésion au SCOT de Colmar (T0 à établir).
- Ecole de musique Concordia : une réunion a eu lieu le 16 janvier 2018 avec la CCPRB qui a la compétence école de musique (plus de 300 élèves). Les professeurs de l'école de musique Concordia seront pris en charge par la CCPRB à la rentrée 2018.
- Fermeture CNPE : des groupes de travail ont été créés afin d'étudier les possibilités de maintenir un dynamisme économique et social après la fermeture du CNPE. Des pistes sont étudiées, notamment la zone d'activités Balgau-Nambsheim (bloquée par Natura 2000) et la création du parc Maïkan à Rumersheim-le-Haut.
- L'étude marketing et d'évaluation sur le projet du parc Maïkan est en cours. La phase 1 sera présentée à la CCPRB fin mars 2018. Un bémol a été relevé : l'absence d'hébergements (type camping, mobil-homes).

7. Divers

Néant

INFORMATIONS

- ◆ M. BERLINGER Nicolas, agent technique, recruté pour remplacer M. MOUTOUSSAMY Daniel, ne sera pas maintenu sur le poste après un CDD de deux fois 6 mois. Une procédure de recrutement va être lancée.
- ◆ Eclairage public : il reste le réglage d'intensité à faire. Il reste 21 points lumineux à traiter en 2018 (TEPCV). La consultation a été lancée (4 entreprises), retour des offres avant le 13 mars 2018, analyse des offres le 14 mars 2018.
- ◆ Arpentage ancienne maison Eggemann réceptionné.
- ◆ Fibre optique : travaux en cours dans le village. Réunion d'informations avec Rosace prévue en mai 2018.
- ◆ Location remorque frigorifique : le formulaire de location est en cours de finalisation. Location gratuite pour les associations, 100€ pour les habitants de Rumersheim-le-Haut. Pas de location aux personnes n'habitant pas la commune.
- ◆ Commerce de proximité : Mme Cros de la CCI reprendra contact avec la commune après le 12 mars 2018.
- ◆ Brigade Verte : Monsieur le Maire a sollicité une synthèse des interventions 2016 et 2017, il en fait la présentation. Le coût d'adhésion au service était de 5 679 € en 2017. L'ex CCER versait un fond de concours de 50% du coût. La CCPRB ne versera plus de fond de concours. Une décision de maintenir l'adhésion à la Brigade Verte sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- ◆ Cérémonie de passation de commandement du CPI de Rumersheim-le-Haut le 23 septembre 2018 : M. KUENTZ Michel prendra la relève de M. DISS Eric.
- ◆ Stationnement dans le village : une offre de prix sera demandée pour un marquage au sol des emplacements de stationnement.
- ◆ Compteurs Linky : une réunion publique a eu lieu à Sausheim. Une réunion sera organisée sur la commune.
- ◆ Hôtel à hirondelles : financé par les entreprises de la commune. Le montage sera réalisé lors de la Journée Citoyenne.
- ◆ Une étude sur la réfection de la salle de musique va être menée. Une rencontre sur place avec Mme Bisi (Aduhr) a eu lieu. Réunion de travail à venir.
- ◆ Duo Pizza fête ses 20 ans de présence à Rumersheim-le-Haut. Le Conseil Municipal est invité le 14 avril 2018.

TOUR DE TABLE

- ❖ **M. MEYER Luc :**
 - Devis pour les sens de circulation.
 - Journée Citoyenne : 26 mai 2018. Liste des projets.
 - Projet d'arrosage automatique des terrains de football.
- ❖ **Mme MEYER Sylvie :**
 - Demandes écoles : lecteur CD-USB (devis Télé Electro Rhin : 99 ou 119 €). Demandes école maternelle : meubles de rangement et bacs : devis Ikéa 194 € ; deux draisiennes et des raquettes : 412 €.

- Changement de traiteur pour le périscolaire après cessation d'activités des Réceptions Gourmandes. Voir disponibilité du réfrigérateur (liaison froide).
- Contrat service civique à l'école élémentaire : difficultés de comportement des enfants de la famille Jano.

❖ **Mme GANTNER Christine :**

- City park : a visité une douzaine de city parks dans la région. A prévu deux rdv jeudi 8 mars 2018 avec des représentants pour un chiffrage.
- Propose de démarrer les réunions du conseil municipal à 19 h 30 au lieu de 20 h 00.
- Site internet : n'est plus mis à jour, Audrey est en congé maladie depuis juillet 2017. M. BODINET Martial informe que MAURER Sébastien effectue des prestations site internet.
- Haut-Rhin Propre : signale qu'il n'y avait que 10 participants en 2017. Sollicite une forte mobilisation, dans le cas contraire elle ne reconduira pas l'opération.

❖ **Mme WALTER Laetitia :**

- Conseil Municipal des Enfants : belle équipe, motivée. Le 2 février 2018, reconduction de l'opération ramassage de vêtements au profit de la Croix-Rouge. Le 7 avril 2018, organisation par la CCPRB d'une visite du musée Schoelcher à Fessenheim et de la Maison de la Nature à Hirtzfelden
- Les poubelles canines ont été installées. Un autocollant sera apposé (dessiné par FEGA Elise).
- Haut-Rhin Propre : 7 avril 2018.
- Audit gestion des salles : a envoyé les documents en janvier 2018.

❖ **M. BODINET Martial :**

- Le 11 novembre 2018 tombe un dimanche, problème de disponibilité de la Musique Concordia, propose de faire la cérémonie le dimanche suivant.
- Rappelle à Mme WALTER Laetitia qu'il faut faire remplir une feuille de location pour chaque location.
- Radar pédagogique Route Nationale : ne fonctionne plus. Monsieur le Maire va en parler à Pascal.
- Demande à Monsieur le Maire s'il a évoqué à la CCPRB la question des poubelles d'ordures ménagères qui débordent et sont malgré tout ramassées. La question sera posée prochainement.

La séance a été levée à 23 h 10.

**Pour extrait conforme,
Rumersheim-le-Haut, le 8 mars 2018
Le Maire**

T. SCHELCHER

